

OD/MS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAE
DU 7 AVRIL 2011 à 18H00**

Date de convocation : le 31 mars 2011

SOMMAIRE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE _____	4
I. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2010 _____	6
II. REPRISE DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A HAUTEUR DE L'AMORTISSEMENT DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE ET DE LA CONDUITE D'INTERCONNEXION _____	7
III. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2011 _____	7
IV. ADOPTION D'UNE NOUVELLE COMPETENCE PAR LE SELL : GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ACCORD SUR L'EXTENSION DE COMPETENCE ET APPROBATION DES STATUTS REVISES _____	8
USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE _____	9
V. ACQUISITION DE MATERIELS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES DE MAINTENANCE - IMPUTATION EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT _____	9
VI. REHABILITATION DU POSTE DE RELEVAGE DE SAINTE SIGOLENE ET LES VILLETES - LOT N° 1 : POMPAGES ET TUYAUTERIE - AVENANT N° 1 _____	10
RESSOURCE DE SECOURS _____	10
VII. ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE K N° 1 A CANTALAY SUR LA COMMUNE DE MONISTROL SUR LOIRE APPARTENANT A L'AGENCE IMMOBILIERE VAL DE LOIRE _____	10
VIII. ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE K N° 2 A CANTALAY SUR LA COMMUNE DE MONISTROL SUR LOIRE APPARTENANT A YVES MOURIER _____	12
QUESTIONS DIVERSES _____	13
IX. RESULTAT DE LA CONSULTATION LANCEE POUR L'ACQUISITION DE LAMPES UV POUR LES BESOINS DE FONCTIONNEMENT DE LA STATION _____	13
X. CHIFFRAGE DU FONCTIONNEMENT DE LA RESSOURCE DE SECOURS _____	14
XI. TRAVAUX SUR LE CANAL DE VENDETS _____	14
XII. CONTRAT TERRITORIAL DU HAUT-LIGNON _____	14
XIII. CALENDRIER DES PROCHAINES SEANCES _____	15
XIV. DIVERS _____	15

Le jeudi 7 avril 2011 à 18H00, le comité syndical du S.Y.M.P.A.E. s'est réuni en mairie de MONISTROL sur LOIRE, salle du conseil municipal, sous la présidence de Colette CHAMBONNET-ROCHER, Présidente.

I) ETAIENT PRESENTS

A) les délégués titulaires dont les noms suivent

Mairie de BAS EN BASSET
Joseph CHAPUIS
Jacques MADELRIEU

Mairie de BEAUZAC
Jean PRORIOU (qui est arrivé à 19h00)
Marc MILLION

Mairie de MONISTROL sur LOIRE
Colette CHAMBONNET-ROCHER

Mairie de SAINTE SIGOLENE
Dominique FREYSSENET
Guy VEROT

Mairie de LES VILLETES
Jeannine COLOMBET

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez
Michel ROBIN
Alain MARQUET
Louis PERRIN
Alain BONNEFOY (qui a quitté la séance à 19h00)

B) les délégués suppléants dont les noms suivent

Mairie de MONISTROL sur LOIRE
Dominique MARTIN

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez
Jean-Luc CHOUVELON

C) Participaient également à la réunion

Olivier DUBOEUF Secrétaire du syndicat
 Directeur général adjoint de la commune de MONISTROL sur LOIRE

Eric CHEVALIER Directeur du Syndicat des Eaux Loire-Lignon

Bruno PAULET Receveur du syndicat

Michel JOURJON Direction Départementale des Territoires de la Loire

II) ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Les délégués titulaires suivants :

Mairie de MONISTROL sur LOIRE
Robert VALOUR

Mairie de LES VILLETES
Louis SIMONNET

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez
Iwan MAYET
Jean FOUILLOUX

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse, sur leurs demandes, Iwan MAYET, Robert VALOUR, Louis SIMONNET, Michelle CHABROUX de l'ARS de la Loire, Gilbert NATURALE et Dorothee JEHAES de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, ainsi que Dominique GILLET et Rui MOITA du Conseil général de la Haute-Loire, qui ne peuvent prendre part à la présente réunion.

Elle soumet à l'approbation du comité syndical le compte-rendu de la séance du 6 janvier dernier dont chaque délégué titulaire et chaque suppléant a reçu communication préalablement à la présente réunion. Aucune observation n'est formulée sur ce compte-rendu qui est adopté, à l'unanimité, sur 13 votants.

La Présidente en profite pour évoquer le temps passé, par les services, à la rédaction de ce compte-rendu qui est très détaillé. Elle souhaiterait savoir si les délégués seraient intéressés pour avoir une version plus allégée de type « relevé décisions » comme dans de nombreuses autres collectivités. Les élus apprécient la qualité du compte-rendu actuel.

La Présidente présente d'abord le débat d'orientation budgétaire 2011.

Madame Jeannine COLOMBET est désignée comme secrétaire de séance.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le coût des travaux de 3 projets est rappelé :

Usine de potabilisation : 6 000 000 € HT

Conduite d'interconnexion du Puits du Vert : 2 905 000 € HT

Projet de pompage Loire : 2 520 000 € HT

Les emprunts ont été souscrits pour les 3 chantiers pour un total de 6 000 000 €

L'emprunt de 800 000 € sur le 3^{ème} projet est indexé sur l'Euribor 1 mois. Sa charge financière est inférieure à 1%.

Le taux de financement global par les partenaires institutionnels (conseils généraux et agence de bassin) est de 46%.

Les charges d'exploitation se ventilent comme suit :

20%	achat d'eau brute
30%	redevance de gestion du SELL
28%	charges financières
12%	charges d'amortissement

La Présidente explique par ailleurs que le secrétaire et le receveur du syndicat se sont, dernièrement, penchés sur la possibilité offerte au syndicat de pouvoir alléger la charge des amortissements. Une reprise dérogatoire des subventions c'est-à-dire à hauteur des amortissements pratiqués, est proposée sur une période de 3 ans afin d'alléger, les contributions des collectivités donc le tarif des usagers.

Bruno PAULET indique qu'en général, il est prévu de faire des reprises des subventions. Avant 2010, le syndicat amortissait les subventions du même montant abondé.

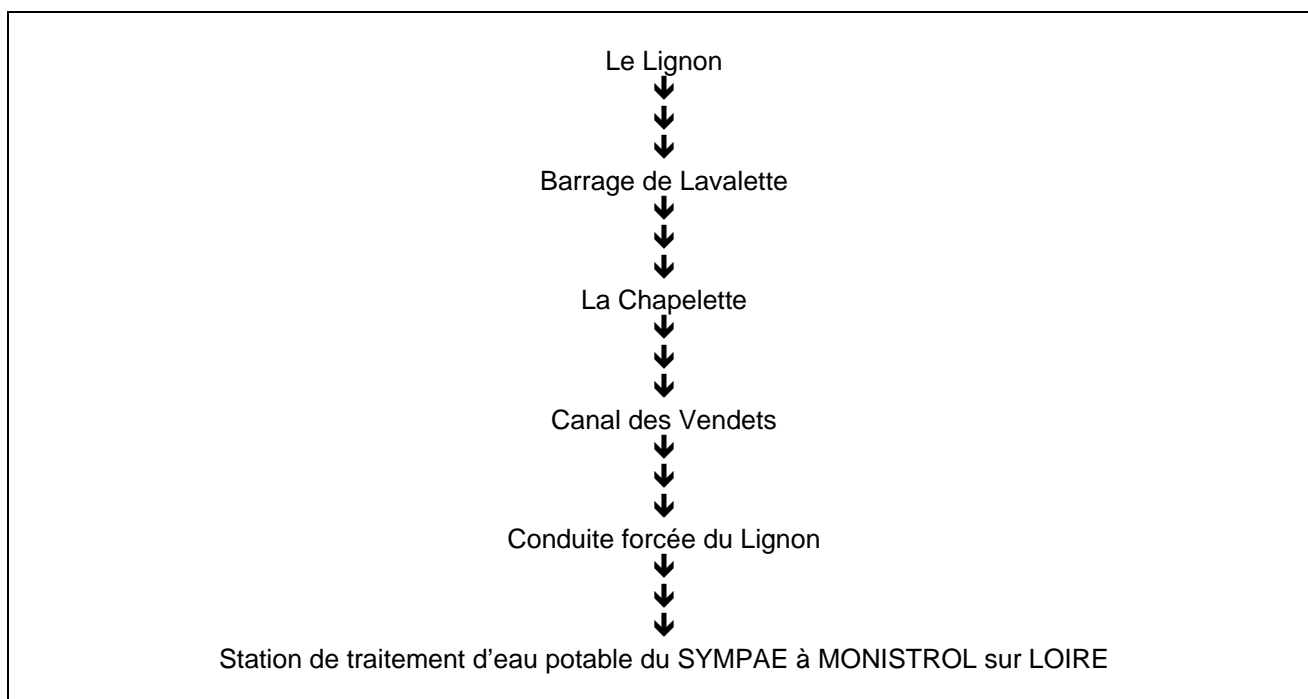
La Présidente informe l'assemblée qu'elle s'est rendue, l'après-midi même avec Olivier DUBOEUF, à l'usine EDF de VERSILHAC, pour une réunion organisée par la ville de SAINT ETIENNE, sur les travaux d'entretien du canal de Vendets, à laquelle assistaient aussi Alain BONNEFOY et Eric CHEVALIER.

Des travaux ont été engagés par EDF depuis 2006 sur le canal de Vendets. D'autres sont encore à venir qui pourraient avoir un impact sur l'alimentation en eau. Le canal de Vendets présente des portions en aqueducs (Les Rioux 35m et La Planche 60 m). Les piles des aqueducs ont été dernièrement consolidées mais EDF veut également étanchéfier les tuyaux de 2m30 de diamètre afin de stopper la lixiviation des maçonneries. L'ensemble des travaux d'étanchéité, de polymérisation et séchage de la résine se ferait sur une durée de 27 jours, avec une indisponibilité totale de l'alimentation en eau, sur au moins 10 jours.

Pour l'instant, différentes techniques sont à l'étude pour réaliser ces travaux.

L'une d'entre elles consisterait à utiliser une pompe de l'usine de Vendets (1200l/sec, unique en France) pour remonter l'eau du Lignon dans la conduite forcée. Cette solution doit être approfondie, car ce système ne pourrait à priori pas fonctionner en continu.

Dominique MARTIN souhaite connaître à quel niveau le SYMPAE se trouve dépendant de l'alimentation passant par le Canal de Vendets.



La Présidente précise que lors de la prochaine séance, un schéma des installations du complexe de Lavalette sera communiqué à l'assemblée.

Lors de cette réunion, la Présidente indique que le SES était aussi présent. Le SIPEP et le syndicat de MONTREGARD ne seraient, a priori, pas touchés.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour ouvrir la voie à une ressource en eau complémentaire :

- poursuivre la solution du SYMPAE, en cours, par un pompage dans la Loire,
- le SES attendrait la rénovation du barrage des Plats.

A ce stade, la commune d'AUREC sur LOIRE n'a presque rien engagé comme démarche.

La Présidente fait le point sur l'avancement du dossier de la ressource de secours :

- les acquisitions sont en cours (un accord a été trouvé avec les propriétaires actuels),
- les dossiers pour les enquêtes publiques sont pratiquement prêts,
- il faut réfléchir à la collaboration d'un architecte pour la station à Pont de Lignon,
- il est rappelé que l'APD et le DCE ont été adoptés par le comité syndical

Colette CHAMBONNET évoque également la possibilité pour le SYMPAE de rebasculer l'eau brute pompée dans la Loire dans la conduite forcée de St Etienne pour alimenter le SES et la commune d'AUREC. Cette solution pourrait être envisagée en tenant compte de la réalisation de travaux complémentaires. Monsieur METGE, le technicien de la Stéphanoise des Eaux, n'a pas émis d'avis contraire à cette proposition. Mais il y a besoin d'un complément d'études sur l'aspect technique.

La Présidente souhaite prochainement rencontrer la ville d'AUREC et le SES en présence du sous-préfet, sur ce projet.

Elle rappelle deux dispositions de la convention avec la ville de SAINT ETIENNE : « *L'eau vendue par la ville au syndicat ne pourra être rétrocédée à d'autres collectivités queni à l'état brut ni potabilisée, sans un accord express de la ville de SAINT ETIENNE précisant les conditions techniques et financières de cette fourniture* ».

« *La ville de SAINT ETIENNE ne pourra sous aucun prétexte être rendue responsable si, par des nécessités de service ou tout autre motif majeur, le syndicat se trouvait temporairement privé de tout ou partie du volume de la fourniture d'eau* ».

Colette CHAMBONNET précise que la DDT 43 n'apporte plus d'assistance technique maintenant sur ce type de dossier.

Eric CHEVALIER indique que le SELL pourrait se rapprocher, dans un premier temps, du SES et de la ville de SAINT ETIENNE.

En outre, une nouvelle rencontre est programmée le 16 juin prochain avec la ville de SAINT ETIENNE.

La Présidente invite les délégués à faire part de leurs observations sur le débat d'orientation budgétaire ainsi présentée.

Aucun délégué ne souhaitant intervenir, elle aborde l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la séance.

(Alain BONNEFOY quitte la séance à 19h00)

(Jean PRORIOLO arrive à 19h00)

I. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2010

Chaque délégué a reçu préalablement à la présente séance, les documents budgétaires suivants :

. le compte administratif de l'exercice 2010 du SYMPAE et son budget primitif pour l'exercice 2011,
. une fiche récapitulant le résultat de l'exercice 2010 des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le résultat de clôture du SYMPAE qui compte tenu de celui de l'exercice précédent, s'établit comme suit :

. excédent d'investissement :	705 515,21 €
. excédent de fonctionnement :	75 974,53 €
. résultat cumulé de l'exercice 2010 :	781 489,74 €

Sous la présidence de Jeannine COLOMBET, présidente de séance, le comité syndical adopte le compte administratif 2010 du SYMPAE, à l'unanimité sur 13 votants. Colette CHAMBONNET-ROCHER, Présidente, n'a pas pris part au vote.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010, n'appelant aucune observation, ni réserve de l'assemblée, est approuvé à l'unanimité.

Des modifications sont à apporter à la page n° 6 et aux 2 dernières pages de la liasse budgétaire. Un état rectificatif sera envoyé par mail à l'ensemble des délégués.

Joseph CHAPUIS demande comment est intégrée la revente de l'eau brute sur le volume livré aux collectivités.

Colette CHAMBONNET et Olivier DUBOEUF rappellent que, conformément aux statuts adoptés l'année dernière, la contribution des collectivités ne prend pas en compte l'achat d'eau brute, cet achat fait l'objet d'une facturation spécifique.

II. REPRISE DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A HAUTEUR DE L'AMORTISSEMENT DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE ET DE LA CONDUITE D'INTERCONNEXION

Comme il a été précisé ci-avant, la Présidente rappelle aux membres du comité syndical, que les subventions d'équipement ayant participé au financement des travaux, sont amortissables afin de déterminer le coût réel des ouvrages réalisés.

L'instruction M49, prévoit que la reprise d'une subvention qui finance un équipement amortissable, s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

Dans la situation actuelle du syndicat, l'application stricte de la réglementation conduit à un suréquilibre de la section d'investissement (lié au cumul des amortissements), dans la mesure où la ressource de secours dont l'emprunt a été souscrit, n'est engagée que pour la phase administrative (études – enquêtes DUP prélèvement, protection et servitudes). De plus, la contribution des membres se trouve augmentée d'autant, et de fait les tarifs des abonnés.

La Présidente demande donc au comité syndical l'autorisation d'effectuer la reprise des subventions d'équipement à hauteur de l'amortissement pratiqué de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

Cette mesure exceptionnelle s'appliquerait seulement que pour les exercices 2011, 2012 et 2013.

Le comité syndical, à l'unanimité sur 13 votants, approuve les propositions de la Présidente.

III. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2011

La Présidente invite Olivier DUBOEUF à donner lecture des crédits prévus au budget primitif 2010 du syndicat. Olivier DUBOEUF développe certains articles significatifs.

Le poste d'achat eau brute (dépenses de fonctionnement) est relativement important pour 2011 : 214 000 €.

La Présidente évoque qu'au regard de la convention d'achat d'eau brute signée avec la ville de SAINT ETIENNE, il ressort les éléments suivants sur le débit souscrit :

- le débit acheminé sur les ouvrages d'adduction par la ville de SAINT ETIENNE sur le droit d'eau du SYMPAE est limité à un débit souscrit de 24.97 l/s
- le débit livré au SYMPAE par la ville de SAINT ETIENNE sur le droit d'eau de SAINT ETIENNE est limité à un débit souscrit de 103.53 l/s

Ces débits permettent d'assurer une production d'eau traitée de l'ordre de 10 000 m³/jour. Pour l'instant l'UTEP fournit 3200 m³/j. La souscription du débit prélevé sur le droit d'eau de la ville de St Etienne entraîne des frais fixes importants. La Présidente fait observer que le syndicat se retrouve ainsi à payer une part fixe élevée du fait que la station est sous-employée.

Olivier DUBOEUF indique que les charges fixes comptent pour 50 % du coût d'achat d'eau brute.

La Présidente rappelle que le comité syndical s'était prononcé lors d'une précédente réunion sur le report du remboursement anticipé de 800 000 € étant donné que le taux d'intérêt est d'environ 1 %. Mais si le taux passe au dessus de 5 %, la Présidente est autorisée à procéder au remboursement anticipé de ce prêt. Olivier DUBOEUF a, dernièrement, actualisé le plan de financement de la ressource de secours :

- l'Agence de l'eau apporterait son aide sur la même base que pour l'UTEP et la conduite soit environ à hauteur de 20 %
- le conseil général de la Loire ne reprendrait pas les mêmes critères de calcul de sa participation que pour l'UTEP et la conduite. Son aide se baserait sur les critères statutaires qui précisent la pondération suivante à appliquer :
 - . 60 % pour les communes de MONISTROL sur LOIRE, les VILLETES et SAINTE SIGOLENE,
 - . 40 % pour les collectivités du SIAEP du Haut-Forez, les communes de BAS en BASSET et de BEAUZAC

L'aide du conseil général de la Loire se calerait sur la pondération de 40 % apportée pour les collectivités relevant du territoire de la Loire ce qui donnerait pour 2011 un taux de participation de 24.91% à appliquer au taux de subvention.

Quant au conseil général de la Haute-Loire, il s'ajusterait sur la proposition faite par le conseil général de la Loire ce qui induira un taux de participation plus élevé que celui retenu pour les 2 premiers projets.

Financiers	Travaux / Missions	Base	Taux	Subventions
subv aelb		2 519 445 €	20%	503 889 €
subv cg hl		2 519 445 €	23%	567 555 €
subv cg l		2 519 445 €	10%	251 037 €
subv cg l	Etude AP	49 700 €	50%	24 850 €
subv aelb	Etudes hydro	32 275 €	50%	16 137 €
subv aelb	Etudes préalables	19 723 €	50%	9 861 €
subv cg hl		31 893 €	30%	9 568 €
			s/total	1 382 899 €

Bilan des subventions		
Agence de l'eau	529 888 €	
Conseil gnal Hte-Loire	577 123 €	
Conseil gnal Loire	275 887 €	
Total	1 382 899 €	55%
Emprunt	800 000 €	32%
Fonds propres	336 546 €	13%
Coût total de l'opération HT	2 519 445 €	

En ce qui concerne les subventions apportées pour les études préalables, le montant a été plus élevé pour la ressource de secours environ 50 %.

La présentation du budget étant terminée, la Présidente invite les délégués à faire part de leurs observations.

La Présidente soumet à l'approbation du comité syndical le vote du budget primitif de l'exercice 2011. Le budget primitif est adopté par le comité syndical, à l'unanimité, sur 13 votants.

IV. ADOPTION D'UNE NOUVELLE COMPETENCE PAR LE SELL: GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ACCORD SUR L'EXTENSION DE COMPETENCE ET APPROBATION DES STATUTS REVISES

Au cours de la séance du 15 décembre 2008, le comité syndical du SYMPAE a adhéré au syndicat des eaux Loire-Lignon (S.E.L.L.) dont le siège est à SAINTE SIGOLENE(43600), en vue de lui confier la gestion et l'exploitation de la nouvelle station de traitement d'eau potable.

Cette adhésion a été consacrée par arrêté préfectoral en date du 10 mars 2009.

La Présidente rappelle à l'assemblée que le S.E.L.L. est un syndicat mixte fermé à la carte dont l'objet est la gestion administrative et technique des équipements nécessaires à la production et à la distribution d'eau potable et de l'assainissement non collectif, selon les statuts du 24 septembre 2009.

En fonction du niveau de service désiré, chacun des membres du S.E.L.L. transfère à ce dernier les compétences souhaitées par délibération.

Lors de son assemblée délibérante du 16 décembre 2010, le S.E.L.L. a adopté une nouvelle compétence à savoir la gestion de l'assainissement collectif.

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, l'accord du SYMPAE sur la modification relative aux compétences du S.E.L.L. doit être exprimé dans un délai de 3 mois, à compter de la date de notification du S.E.L.L. au S.Y.M.P.A.E. soit le 13 janvier dernier.

Eu égard à la nécessité évoquée ci-dessus, le comité syndical, à l'unanimité sur 13 votants,

- se prononce favorablement sur l'extension de compétence du SELL aux fins de mettre en œuvre la compétence assainissement collectif,
- se prononce favorablement, en conséquence, sur l'adoption des statuts révisés du S.E.L.L.

USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE

V. ACQUISITION DE MATERIELS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES DE MAINTENANCE - IMPUTATION EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La Présidente rappelle qu'il est nécessaire d'acquérir des pièces de rechange pour l'usine de potabilisation des « Chenanches » ainsi que pour le réseau de distribution primaire afin de pouvoir intervenir rapidement, en cas de défaillance d'un équipement.

L'acquisition de ces pièces devra faire l'objet de demande de plusieurs devis auprès de fournisseurs et d'entreprises spécialisés.

Afin de ne pas grever les charges d'exploitation et d'alourdir les participations des collectivités adhérentes et par ailleurs, compte tenu du caractère durable de ces biens mobiliers, il est proposé au comité syndical d'imputer l'achat de ces biens en section d'investissement au chapitre 21.

Ces biens feront l'objet d'un amortissement linéaire selon les durées fixées par la délibération du 6 janvier 2011 portant sur les cadences d'amortissement étant entendu que les biens d'une valeur unitaire inférieure à 500 € sont amortis sur un exercice.

La Présidente invite le comité syndical à se prononcer sur la suite réservée à ce dossier.

Le comité syndical, à l'unanimité sur 13 votants, autorise l'imputation en section d'investissement de biens mobiliers constituant un stock de pièces de rechange pour la maintenance des divers équipements appartenant au S.Y.M.P.A.E.

Plusieurs devis pour l'acquisition de pièces électriques et de maintenance électronique (pièces de rechange : relais, fusibles...) ont déjà été demandés à des entreprises spécialisées dans ce domaine. C'est l'entreprise REXEL basée à FIRMINY qui a fait parvenir l'offre la plus intéressante pour un montant total de 3 601,59 € HT.

La commande lui sera donc passée, dans les plus brefs délais.

VI. REHABILITATION DU POSTE DE RELEVAGE DE SAINTE SIGOLENE ET LES VILLETES - LOT N° 1 : POMPAGES ET TUYAUTERIE - AVENANT N° 1

En vertu de sa délégation d'attributions, la Présidente a été autorisée à signer un marché, le 20 janvier dernier, avec la société CEGELEC représentée par son agence Centre Est, 43700 BRIVES CHARENSAC, relatif à la réhabilitation du poste de relevage de SAINTE SIGOLENE et LES VILLETES, pour le lot n° 1 correspondant aux pompages et tuyauteries, pour un montant de 35 697,49 € HT soit 42 694,20 € TTC.

Par ailleurs, les variantes suivantes, proposées par l'entreprise, ont été retenues :

- la variante n° 1 : un réservoir anti-bélier pour un montant de 3 936,00 € HT soit 4 707,46 € TTC, sous réserve d'un contrôle du réservoir anti-bélier existant non valide
- la variante n° 2 : le passage en pompes PEME GOURDIN n'engendrant aucune plus value au marché,
- la variante n° 3 : une vanne de régulation pour un montant de 2 162,80 € HT soit 2 586,71 € TTC

Le marché a été notifié à ladite société, le 20 janvier dernier.

Un premier ordre de service a invité l'entreprise attributaire du marché à démarrer les travaux, le 24 janvier dernier.

Toutefois, il s'avère que la vanne de régulation de diamètre DN 125, proposée en variante par l'entreprise CEGELEC, ne permet pas un débit de 700 m³/h pour le fonctionnement maximal de la station de traitement d'eau potable des « Chenanches ». C'est la raison pour laquelle l'entreprise en question propose le remplacement de cette vanne de régulation par une vanne de diamètre DN 250 permettant de passer le débit maximum de la station à 720 m³/h, ce qui engendre une plus-value de 3 000 € HT.

Après avoir consulté les techniciens du Syndicat des Eaux Loire-Lignon (S.E.L.L.), il s'avère que cette modification est indispensable au bon fonctionnement de la station.

Un avenant n° 1 serait alors à passer au marché précité ayant pour objet de remplacer la vanne de régulation de diamètre DN 125 par une vanne de régulation de diamètre DN 250, proposée en variante. Ainsi, le montant de la variante n° 3 ressort à un montant de 5 162,80 € HT soit 6 174,71 € TTC.

Compte tenu de l'incidence financière de cet avenant sur le montant total du marché soit environ 8,40 % d'augmentation, la Présidente invite le comité syndical à se prononcer sur la passation de l'avenant qui lui est présenté.

Le comité syndical, à l'unanimité sur 13 votants,

- accepte la passation sur les bases énoncées, d'un avenant n° 1 au marché de travaux passé le 20 janvier dernier, notifié en date du même jour, entre le SYMPAE et l'entreprise CEGELEC sus-désignée relatif à la réhabilitation du poste de relevage de SAINTE SIGOLENE et LES VILLETES pour le lot n° 1 correspondant aux pompages et tuyauteries, ayant pour objet de remplacer la vanne de régulation de diamètre DN 125 par une vanne de diamètre DN 250, proposée en variante, comme détaillée ci-avant,
- autorise la Présidente à signer ledit avenant.

RESSOURCE DE SECOURS

VII. ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE K n° 1 A CANTALAY SUR LA COMMUNE DE MONISTROL sur LOIRE APPARTENANT A L'AGENCE IMMOBILIERE VAL DE LOIRE

La Présidente rappelle que la station de traitement d'eau potable intercommunale au lieu-dit « Les Chenanches » sur la commune de MONISTROL sur LOIRE est opérationnelle depuis l'été 2009.

Les services de l'Etat ont alors préconisé au SYMPAE de réfléchir sur une solution permettant de sécuriser l'approvisionnement en eau de la station de traitement d'eau potable, en cas de pollution du

Lignon ou en cas de désordres importants rencontrés sur la conduite forcée du Lignon. La solution envisagée consiste en la création d'une seconde ressource en eau utilisée uniquement en cas de crise ou de secours.

Un bureau d'études a été mandaté pour assurer la maîtrise d'oeuvre du projet. Il s'agit du bureau d'études Infrastructures Equipement Environnement (BE_IE) domicilié VIEILLE BRIOUDE (43100), représenté par son directeur Jean REYNAUD.

La solution retenue est un pompage dans la Loire à l'amont de la confluence de la Loire et du Lignon pour s'affranchir de la qualité des eaux du Lignon. L'emplacement choisi se situe à « Confolent », sur la commune de BEAUZAC.

Ce projet nécessite une opération de génie civil qui consiste notamment en la construction d'un bâtiment de pompage destiné à refouler l'eau brute via une canalisation jusqu'à la station de production d'eau potable du SYMPAE.

En juin 2009, le comité syndical a validé l'avant projet définitif élaboré par le maître d'oeuvre sus-désigné.

L'implantation exacte de cette station de pompage se situe principalement sur les parcelles K n° 1 et K n° 2 au lieu dit « Cantalay », sur la commune de MONISTROL sur LOIRE.

Par conséquent, la concrétisation de ce projet implique au syndicat de disposer de la maîtrise foncière des parcelles suivantes :

- la parcelle K n° 1 au lieu-dit « Cantalay » sur la commune de MONISTROL sur LOIRE d'une superficie de 210 m² appartenant à l'Agence Immobilière Val de Loire dont le siège se situe Rue Dorian, 42700 FIRMINY, représentée par son directeur René GERPHAGNON,
- la parcelle K n° 2 au lieu-dit « Cantalay » sur la commune de MONISTROL sur LOIRE pour laquelle une procédure d'acquisition est en cours.

S'agissant de la parcelle K n° 1, le service « France Domaine » a été consulté sur les modalités de cette transaction. Par un courrier en date du 18 mai 2010, celui-ci a fait connaître que l'acquisition du terrain projeté par le SYMPAE peut être estimée sur la base de 5,00 € le m². Il souligne que cette approche est celle d'une valeur vénale de marché liée à la nature effective des biens, compte tenu de sa situation, relief, configuration et superficie, tous éléments peu favorables en dépit du classement en zone UH non inondable au PLU qui ne doit pas faire illusion en présence des caractéristiques physiques énoncées ci-avant.

Dans l'optique de cette acquisition, un courrier a été adressé au propriétaire concerné aux fins de connaître son avis sur la transaction envisagée.

Par un courrier en date du 28 septembre dernier, l'agence Val de Loire a donné son accord pour procéder à cette transaction pour un prix global de 1 500 euros. L'agence a accepté les modalités énoncées de la transaction sous réserve que le syndicat ne dispose de la jouissance de la parcelle qu'à compter de la date de signature de l'acte authentique de transfert de propriété.

Cet engagement de vente a alors été consenti sous les modalités suivantes :

- le prix de la vente principale « net vendeur » est porté à 1 500 euros pour l'intégralité de cette parcelle,
- le SYMPAE, acquéreur, s'acquittera du paiement dudit prix de vente avec les taxes éventuellement en sus, par la comptabilité de Maître Jean-François DURIEUX, notaire associé à MONISTROL sur LOIRE, chargé de l'établissement de l'acte authentique. Il supportera également tous les frais d'acte d'enregistrement, d'établissement de document d'arpentage, de bornage, relatifs à cette transaction,
- le syndicat ne disposera de la jouissance de ladite parcelle qu'à compter de la date de signature de l'acte authentique de transfert de propriété.

La réalisation de cette acquisition permettrait au syndicat d'obtenir la maîtrise foncière d'un tènement supplémentaire de 210 m² de superficie.

Compte tenu des impératifs calendaires, le SYMPAE doit pouvoir disposer sans délai du terrain dont il s'agit pour pouvoir l'aménager, dans le cadre de l'exécution des travaux pour la seconde ressource en eau. De ce fait, il semble opportun de traiter à l'amiable son acquisition et de retenir ainsi le prix de vente demandé par l'agence immobilière Val de Loire.

Eu égard à l'intérêt que représente cette opération immobilière, la Présidente invite le comité syndical à se prononcer sur la suite à lui réserver.

Le comité syndical, à l'unanimité sur 13 votants,

- décide l'acquisition par le SYMPAE à l'agence immobilière Val de Loire sus-désignée, du terrain lui appartenant de 210 m² situé au lieu dit « Cantalay », 43120 MONISTROL sur LOIRE, aux conditions ci-dessus énoncées et moyennant un prix de vente « net vendeur » de 1 500 euros,
- demande, eu égard à la nature d'intérêt général que présente l'acquisition considérée en vue de la réalisation d'un équipement nécessaire à la seconde ressource en eau, de passer outre l'avis du service France Domaine du 18 mai 2010,
- autorise la Présidente à signer l'acte notarié correspondant en l'étude de Maître DURIEUX, notaire associé à MONISTROL sur LOIRE.

VIII. ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE K n° 2 A CANTALAY SUR LA COMMUNE DE MONISTROL sur LOIRE APPARTENANT A YVES MOURIER

Comme il a été précisé ci-avant, la concrétisation du projet de la ressource de secours implique au syndicat de disposer de la maîtrise foncière des parcelles suivantes :

- la parcelle K n° 1 au lieu-dit « Cantalay » sur la commune de MONISTROL sur LOIRE pour laquelle une procédure d'acquisition est en cours,
- la parcelle K n° 2 au lieu-dit « Cantalay » sur la commune de MONISTROL sur LOIRE d'une superficie de 325 m² appartenant à Monsieur Yves MOURIER domicilié Le Vanneau, Boulevard Pierre Vanneau, 43120 MONISTROL sur LOIRE,

S'agissant de la parcelle K n° 2, le service « France Domaine » a été consulté sur les modalités de cette transaction. Par un courrier en date du 18 mai 2010, celui-ci a fait connaître que l'acquisition du terrain projeté par le SYMPAE peut être estimée sur la base de 5,00 € le m². Il souligne que cette approche est celle d'une valeur vénale de marché liée à la nature effective des biens, compte tenu de sa situation, relief, configuration et superficie, tous éléments peu favorables en dépit du classement en zone UH non inondable au PLU qui ne doit pas faire illusion en présence des caractéristiques physiques énoncées ci-avant.

Dans l'optique de cette acquisition, un courrier a été adressé au propriétaire concerné aux fins de connaître son avis sur la transaction envisagée. Ce dernier s'est, à plusieurs reprises, présenté au siège du syndicat pour faire part de sa contestation sur la question. Le syndicat lui a alors adressé, le 22 mars dernier, une nouvelle proposition tenant compte de ses observations. Le montant de l'offre a donc été porté à 4 000 euros « net vendeur » compte tenu de l'éventualité, pour le syndicat, d'avoir recours à l'expropriation, procédure souvent longue et coûteuse.

Yves MOURIER a ainsi accepté les modalités énoncées de la transaction sous réserve que le syndicat s'engage à ne pas impacter la parcelle cadastrée K n° 255 située au lieu-dit « Cantalay », se trouvant à proximité, appartenant à ce même propriétaire, pendant toute la période d'exécution des travaux.

Cet engagement de vente a alors été consenti sous les modalités suivantes :

- le prix de la vente principale « net vendeur » est porté à 4 000 euros pour l'intégralité de cette parcelle,
- le SYMPAE, acquéreur, s'acquittera du paiement dudit prix de vente avec les taxes éventuellement en sus, par la comptabilité de Maître Jean-François DURIEUX, notaire associé à MONISTROL sur LOIRE, chargé de l'établissement de l'acte authentique, les frais notariés de passation de ladite vente seront supportés par la collectivité qui s'acquittera du paiement du prix de vente, par la comptabilité du notaire rédacteur, lors de la signature de l'acte de vente,
- les dépenses de délimitation c'est-à-dire tous les frais d'acte d'enregistrement, d'établissement de document d'arpentage, de bornage, relatifs à cette transaction, seront supportées par le syndicat,
- le syndicat dispose de la jouissance de ladite parcelle depuis le 28 mars dernier, date à laquelle le propriétaire concerné a donné son accord écrit. Il peut alors y faire pénétrer, dès à présent, tout personnel pour les interventions préalables à l'exécution du chantier en cause (relevés topographiques, visite de l'architecte, etc...). Il en a l'entière propriété à la date de signature de l'acte notarié,
- le syndicat s'engage à ne pas impacter la parcelle cadastrée K n° 255 située au lieu-dit « Cantalay » sur la commune de MONISTROL sur LOIRE, se situant de l'autre côté de la route, appartenant à ce même propriétaire, pendant toute la période d'exécution des travaux.

La réalisation de cette acquisition permettrait au syndicat d'obtenir la maîtrise foncière d'un tènement supplémentaire de 325 m² de superficie.

Compte tenu des impératifs calendaires, le SYMPAE doit pouvoir disposer sans délai du terrain dont il s'agit pour pouvoir l'aménager, dans le cadre de l'exécution des travaux pour la seconde ressource en eau. De ce fait, il semble opportun de traiter à l'amiable son acquisition et de retenir ainsi le prix de vente demandé par Yves MOURIER.

Eu égard à l'intérêt que représente cette opération immobilière, la Présidente invite le comité syndical à se prononcer sur la suite à lui réserver.

Le comité syndical, à l'unanimité sur 13 votants,

- décide l'acquisition par le SYMPAE à Yves MOURIER sus-désigné, du terrain lui appartenant de 325 m² situé au lieu dit « Cantalay », 43120 MONISTROL sur LOIRE, aux conditions ci-dessus énoncées et moyennant un prix de vente « net vendeur » de 4 000 euros,
- demande, eu égard à la nature d'intérêt général que présente l'acquisition considérée en vue de la réalisation d'un équipement nécessaire à la seconde ressource en eau, de passer outre l'avis du service France Domaine du 18 mai 2010,
- autorise la Présidente à signer l'acte notarié correspondant en l'étude de Maître DURIEUX, notaire associé à MONISTROL sur LOIRE,

QUESTIONS DIVERSES

IX. RESULTAT DE LA CONSULTATION LANCEE POUR L'ACQUISITION DE LAMPES UV POUR LES BESOINS DE FONCTIONNEMENT DE LA STATION

Une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée dernièrement en vue de l'acquisition de 24 lampes pour les filtres UV de la station. En effet, il convient de pourvoir à leur remplacement car elles ont une durée de vie limitée de 8 700 heures qui arrive bientôt à leur échéance.

L'estimatif ressort à 8 000 euros.

Le syndicat a prévenu les deux seuls fournisseurs présents sur le territoire français. Les deux entreprises concernées ont rendu une réponse. Leurs propositions sont les suivantes :

ABIOTEC, 92350 LE PLESSIS ROBINSON : 9 507,36 € HT
CHRISL'EAU, 26100 ROMANS SUR ISERE : 8 690,88 € HT

Compte tenu du fait que ces deux entreprises vendent le même type de matériel avec les mêmes délais de livraison, le comité syndical fait le choix de l'entreprise CHRISL'EAU.

X. CHIFFRAGE DU FONCTIONNEMENT DE LA RESSOURCE DE SECOURS

Après s'être entretenu avec Jean REYNAUD, maître d'œuvre du projet, Eric CHEVALIER s'exprime sur la question.

Le coût de fonctionnement pour la ressource de secours représenterait 15 000 euros pour une année.

Il reste à savoir si la plate-forme d'exhaure sera démontée après chaque utilisation pour être stockée à la station. Il insiste sur le fait que le SYMPAE et le SELL ne disposent pas de camions.

Joseph CHAPUIS préconise d'installer cette station à un endroit fixe.

La Présidente indique que le SYMPAE ne dispose pas de l'autorisation pour installer une station de pompage fixe dans la Loire ou alors le syndicat devrait demander une modification de l'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement.

Eric CHEVALIER reconnaît, en effet, que si la zone est inondable, le dispositif doit être enlevé.

En outre, il précise qu'environ 535 m³ d'eau transiterait dans cette conduite et que le SYMPAE ne serait pas amené à rejeter l'eau après chaque mise en service.

Selon lui, l'équivalent d'une journée par mois serait suffisant pour mettre en place, le dispositif en place, soit une après-midi et le faire fonctionner le lendemain.

XI. TRAVAUX SUR LE CANAL DE VENDETS

Ce point a été évoqué précédemment.

XII. CONTRAT TERRITORIAL DU HAUT-LIGNON

Le Contrat Territorial du Haut-Lignon sous maîtrise d'ouvrage du SICALA a pour objectif d'atteindre un bon état écologique de l'eau en 2021.

Colette CHAMBONNET fait le bilan de la 5^{ème} réunion du comité de pilotage.

Les enjeux identifiés sur le bassin versant sont :

- réduire les apports de phosphore et d'azote,
- limiter l'érosion du sol,
- restaurer la morphologie des cours d'eau et la qualité des milieux aquatiques
- encourager les économies d'eau et la protection des zones humides.

Le programme d'action est le suivant :

- volet 1 : améliorer la qualité des eaux du bassin versant
- volet 2 : restaurer et maintenir la qualité des milieux aquatiques
- volet 3 : animer, communiquer et suivre le bon déroulement du contrat territorial

Le plan de financement avancé est :

Montant total du contrat : 4 800 000 euros dont

- Intervention de l'agence de l'eau : 1 800 000 euros
- Intervention du conseil général Haute Loire : 650 000 euros
- Intervention de la région Auvergne : 310 000 euros

- Intervention de la fédération de pêche 43 : 57 000 euros
- Part autofinancement SICALA : 490 000 euros

Concernant l'autofinancement la Présidente évoque le fait que 2 solutions vont se présenter :

Le SICALA devrait demander une participation aux collectivités qui utilisent le Lignon comme ressource en eau

- soit directement à chaque collectivité comme le SYMPAE,
- soit à la ville de SAINT ETIENNE, auquel cas cette dernière risque de répercuter le coût sur les collectivités s'approvisionnant au barrage de Lavalette.

Joseph CHAPUIS souhaite une solidarité aval/ amont. Les collectivités stéphanoises doivent aussi participer pour améliorer la qualité de l'eau.

Colette CHAMBONNET informe de la mise en place de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Lignon du Velay dont elle est dorénavant vice présidente. Dans ce contexte, elle peut être la porte parole des syndicats d'eau. La Présidente du SAGE est Nathalie ROUSSET.

Une réunion inter SAGE avec celui de Loire amont et celui de Loire en Rhône Alpes devrait avoir lieu, Nathalie Rousset en a fait la demande auprès des autorités compétentes.

Le SICALA espère signer le contrat territorial en septembre/ octobre 2011 après validation par les financeurs.

AUTRES

XIII. CALENDRIER DES PROCHAINES SEANCES

La prochaine séance est fixée au 23 juin 2011 à 18h00 avec parmi les points prévus à l'ordre du jour, le rapport annuel d'activité du SYMPAE 2010.

XIV. DIVERS

La Présidente informe l'assemblée du remplacement de Myriam SATRE, adjoint administratif de la commune de MONISTROL sur LOIRE et mis à disposition du secrétariat du SYMPAE, pour cause de congé maternité, et de pourvoir prochainement à son remplacement.

Monsieur Joseph CHAPUIS demande si la poursuite de la seconde ressource est bien prévue car dans le budget 2011, aucune ligne ne fait mention du raccordement de sa commune à la canalisation du SYMPAE, au niveau du piquage de la Roche. Il souhaite que ce point soit mis à l'ordre du jour et de mandater un bureau d'études pour étudier la faisabilité de cette opération.

Il insiste sur le fait que sa commune est amenée à participer sur les mêmes bases que les autres communes alors que sa collectivité n'utilise toujours pas l'eau du SYMPAE.

Le SELL va se pencher sur la faisabilité technique de cette opération.

Jean PRORIOL souhaite évoquer le problème d'alimentation de la laiterie de BEAUZAC par rapport à l'eau du SYMPAE qui est, à ce jour, toujours non résolu. Il rappelle qu'il y a un problème de colmatage de filtres que la laiterie est obligée de changer très souvent.

Eric CHEVALIER indique que la laiterie est réalimentée avec l'eau de l'Ance. Mais qu'avec les dernières grèves subies par le groupe dirigeant de la laiterie, le directeur de l'entreprise n'a pas eu le temps de se pencher sur la question.

Un nouveau rendez-vous est prévu avec M. LEROY pour commencer une seconde période d'analyses avec de l'eau du SYMPAE. Une période d'essai va être entreprise.

Jean PRORIOLE parle « d'une carence du SYMPAE » par rapport à ce problème et souhaite un remboursement de sa commune.

Colette CHAMBONNET s'élève contre le terme employé et indique que le syndicat a proposé d'interrompre l'alimentation en eau de la laiterie de BEAUZAC, en accord avec cette dernière, pour procéder à des analyses conformément au protocole discuté avec la laiterie. L'interruption de l'alimentation en eau de Beauzac par le SYMPAE relève donc d'une décision prise pour trouver une solution pour la laiterie et non d'une carence.

Jean PRORIOLE indique que les contributions sont calculées en fonction du m³ livré. La commune de BEAUZAC se retrouve un peu comme la commune de BAS en BASSET car elle n'utilise pas l'eau.

Colette CHAMBONNET indique que le SYMPAE est en mesure de remettre l'eau dès maintenant. La solution serait certainement que la laiterie s'équipe d'un adoucisseur d'eau. Elle rappelle que l'eau du SYMPAE est conforme aux normes de qualité bien qu'elle soit un peu moins douce qu'auparavant.

Eric CHEVALIER informe qu'un nouveau rendez-vous avec la laiterie est prévu le 21 avril prochain.

Les points portés à l'ordre du jour étant épuisés, la Présidente laisse la parole aux délégués qui souhaitent intervenir.

Aucun délégué ne désirant intervenir, la séance est levée à 20h30.

La Présidente,

Colette CHAMBONNET-ROCHER